

Mise à disposition des données extraites de FILOCOM¹

Les données précisées ci-dessous, sont mises à disposition gratuitement, après signature d'un acte d'engagement. Pour en savoir plus ou en disposer, veuillez contacter l'unité « [statistiques](#) » de la Dreal Hauts-de-France.

Publics autorisés :

- les collectivités locales
- les bureaux d'études

Finalités autorisées :

- l'aide à la définition des politiques locales de l'habitat
- l'aide à la programmation du logement social
- l'aide à l'observation et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat
- l'évaluation des politiques publiques

Millésimes disponibles :

- Années 2007, 2009, 2011, 2013 et 2015

Zonages géographiques disponibles :

- les **communes des Hauts-de-France** comprenant plus de 1 000 logements en 2015 et la commune la plus importante en termes de logements de chaque EPCI
- les **EPCI**, les **arrondissements** et les **5 départements** des Hauts-de-France
- la **France métropolitaine** et ses 13 régions

 **Les données seront exclusivement livrées sur le zonage de compétence du demandeur**

Données disponibles :

1. **Données logements :** (*indicateur = nombre de logements*)
 - nombre total de **logements**, de **résidences principales**, de **résidences secondaires** et de **logements vacants**
 - **répartition des logements vacants, des résidences principales et des résidences secondaires**
 - selon le **type de logement** : collectif / individuel
 - selon la **surface habitable** : moins de 35 m², de 35 à moins de 55 m², de 55 à moins de 75 m², de 75 à moins de 95 m², 95 m² ou plus
 - selon l'**année de construction** du logement : avant 1915, de 1915 à 1948, de 1949 à 1967, de 1968 à 1974, de 1975 à 1981, de 1982 à 1989, de 1990 à 1999, depuis 2000
 - selon le **classement cadastral** : 1 à 4, 5, 6, 7 ou 8

¹ Les indicateurs et cartes réalisés à partir des données fournies de la source Filocom porteront la mention : « *FILOCOM 2015, MTES d'après DGFIP* »

2. **Données complémentaires résidences principales** : (*indicateur = nombre de résidences principales*)

- répartition des résidences principales selon la durée d'occupation : moins d'un an, de 1 à < 2 ans, de 2 à < 3 ans, de 3 à < 4 ans, de 4 à < 10 ans, 10 ans ou plus

3. **Données complémentaires logements vacants** : (*indicateur = nombre de logements vacants*)

- répartition des logements vacants :
 - selon la durée de la vacance : moins d'un an, de 1 à < 2 ans, de 2 à < 3 ans, de 3 à < 4 ans, de 4 à < 10 ans, 10 ans ou plus

4. **Données ménages fiscaux** : (*indicateur = nombre de ménages fiscaux*)

- nombre de ménages fiscaux
- répartition des ménages fiscaux selon le statut d'occupation de la résidence principale : propriétaire occupant, locataire HLM et SEM, locataire collectivités territoriales, locataire privé, autres
- répartition de l'ensemble des ménages, des propriétaires occupants, des locataires HLM et SEM, des locataires collectivités territoriales, des locataires privés, autres :
 - selon leur **situation de revenu** par rapport aux plafonds HLM : revenu inférieur ou égal à 30 % du plafond HLM, revenu compris entre 30 et 60 %, entre 60 et 100 %, entre 100 et 130 %, entre 130 et 150 %, revenus supérieurs à 150 %
 - selon le **nombre de personnes du ménage** : ménages avec 1 personne, 2 personnes, 3 personnes, 4 personnes, 5 personnes, 6 personnes ou plus
 - selon l'**âge de la personne de référence du ménage** : moins de 25 ans, de 25 à 39 ans, de 40 à 59 ans, de 60 à 74 ans, 75 ans ou plus
 - selon la présence ou non de **sur-occupation légère ou lourde**
 - selon la présence ou non de **sur-occupation lourde**
 - selon le **seuil de pauvreté FILOCOM**

 **Pour toute autre donnée ou échelon géographique, la prestation sera payante**

Coût de la prestation calculé conformément à l'article 2 de l'arrêté de tarification du 26 avril 2010 :

« Art. 2. - Ces frais de mise à disposition correspondent au coût de traitement de la demande. Ils donnent lieu à l'établissement d'un devis préalable et comprennent :

- ✓ un **montant forfaitaire** de 145 € lié à l'instruction de la demandeur
- ✓ un **montant lié à la réalisation de la demande et facturé en fonction du temps de travail** sur les bases tarifaires ci-dessous :
 - heure de cadre A : 54 €
 - heure de cadre B : 37 €